

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 21/11/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 21/11/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 21/11/2025
		ID : 032-213202088-20251117-2025NOV17_439-DE
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	4.1.8
		Personnel titulaires et stagiaires de la FPT – autres délibérations générales

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

12

Séance Publique ordinaire du **17 novembre 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le sept novembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Renée MIQUEL ZASSO, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mme Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Loïc DÉSANGLES
Mme Françoise LACAPERRE
Mme Patricia MARROCQ

Ont donné procuration :

Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

Objet : Plan de formation 2026-2027 pour les agents de la Commune

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Conformément à la loi du 19 février 2007, il est nécessaire de construire et de proposer un plan de formation qui doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité.

Le plan de formation permet de structurer les formations en fonction des objectifs de la collectivité, des projets des services et des besoins des agents. Il est établi à partir du recensement des besoins de formation exprimés par les agents et les services. Il fixe les priorités de la collectivité.

Les propositions d'actions de formation pourront, au cours de la période retenue, faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre collectivité et aux sollicitations des agents.

Le plan de formation, qui peut être annuel ou pluriannuel, est présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité.



Ainsi, après en avoir délibéré, vu l'avis favorable à l'unanimité des deux collèges (employeur et personnel) du Comité Social Territorial du 14 novembre 2025,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'adopter le plan de formation 2026-2027 pour les agents de la Commune, tel qu'il est présenté en annexe,
- de prévoir les crédits au budget de l'exercice correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Ghislain de FLAUJAC


Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 NOV. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 NOV. 2025